



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025-2-2

Séance du
19 mars 2025

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Président.

Étaient présents : Pierre BEAUDOUIN ; Nathalie BENAITEAU ; Laurence DUPUIS ; Marie-Annick GASCOIN ; Amandine HUMEAU ; Isabelle LE GALL ; Marie-Noëlle LEGENTIL ; Serge MEDINA ; Lydie NORMAND ; Franck POQUIN

Représentés ayant donné pouvoir : Marielle BARRÉ (donne pouvoir à Amandine HUMEAU) ; Laurence BESSONNEAU (donne pouvoir à Pierre BEAUDOUIN) ; Pascale PATEAU (donne pouvoir à Isabelle LE GALL).

Absents excusés : Benoit BOURGUILLEAU ; François GUYARD ; Catherine LEFEBVRE ; Nicole MOREAU

Secrétaire de séance : Laurence DUPUIS

Date de la convocation : 3 mars 2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 10	Votants : 13

DELIBERATION N°2025-2-2 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Franck POQUIN, Président du CCAS

EXPOSÉ

Selon les dispositions de l'article R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat est affecté :

1° En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent ;

2° Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Considérant les résultats issus du CFU, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

IMPUTATIONS BUDGET 2025		
a	Solde de la section de fonctionnement	6 473,51 €
B	Art. 001 - Solde de la section d'investissement	0,00 €
c	Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
d	Restes à réaliser en recettes	0,00 €
= B-c+d	Capacité (+) Besoin (-) de financement	0,00 €
E	Art. 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
= a-E	Art. 002 - Solde de fonctionnement reporté	6 473,51 €

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

La secrétaire de séance,
Laurence DUPUIS

Le Président,
Franck POQUIN

